



Négociation salariale à Orange : des propositions indécentes

Lors de la négociation salariale du 5 mai, FOCom a réitéré sa revendication d'un 13^{ème} mois pour tous soit 8.33% d'augmentation. Avec un minimum garanti de 2.800€, cela permettrait de couvrir tous les salaires inférieurs ou égaux à 33K. Cette revendication, qui engloberait les mesures seuils et les mesures début de carrière répondrait également à une nécessité de collectif et de simplification. En acceptant cette proposition, Orange prouverait qu'elle prend soin de ses salariés.

En réponse aux différentes demandes des négociateurs, la direction a avancé des premières propositions totalement indécentes :

- 230€ annuels d'augmentation pour les salariés contractuels non cadres, aucune augmentation collective minimale pour les fonctionnaires non cadres et cadres,

- un budget reconnaissance insuffisant à 0.5% et intégrant la mobilité, qui n'est ni une compétence, ni une qualification,
- zéro budget pour les 22.000 salariés non promus depuis plus de 10 ans,
- instauration pour les cadres d'un seuil d'éligibilité que nous avons fait supprimer en 2019.

FOCom ainsi que les autres organisations syndicales ont manifesté leur mécontentement en suspendant la séance et en demandant à la direction de revoir sa copie salariale.

Intelligence Artificielle au service des salariés !

La pandémie COVID-19 a considérablement bouleversé nos modes de vie et nous assistons à une prégnance de plus en plus importante de l'intelligence artificielle dans notre quotidien. L'IA s'invite dans de nombreux domaines tels

que la santé, l'ingénierie, l'éducation, les transports...et va conduire à des transformations profondes. Les algorithmes sont incontournables mais ils doivent être éthiques, transparents et responsables. Dans le monde du travail, l'IA contribue à la croissance de l'activité et à mettre fin aux tâches répétitives ou compliquées. Au-delà des enjeux considérables à venir, il est crucial que la transformation numérique soit bien encadrée afin de ne pas devenir un outil contre-productif pour l'entreprise et être intrusive et source de Risques Psycho Sociaux pour les salariés.

Chez Orange, l'IA peut induire une baisse des compétences requises ou à l'inverse nécessiter une montée en qualification et favoriser l'émergence de nouveaux métiers hautement qualifiés et reconnus comme tels. Ses impacts sur l'organisation du travail en termes de besoins en formation et de compétences, de charge de travail et d'autonomie doivent être anticipés afin de garantir un réel accompagnement des salariés à la transformation numérique. Enfin, elle ne doit et ne peut servir de prétexte à des suppressions d'emplois et n'avoir pour but la seule rentabilité. Tout comme le digital, l'IA doit servir l'humain et non l'inverse. FOCom milite pour une intelligence artificielle au service des salariés.

Une qualité de service préservée grâce aux salariés

En 2020, l'Arcep a reçu plus de 33.000 alertes (+37%). Elles permettent de signaler un problème rencontré sur le réseau. Free s'est retrouvé le plus souvent au cœur de la tempête, talonné par SFR et Orange.

Outre la dégradation du réseau que nous dénonçons depuis plusieurs

années, cette augmentation des alertes de dysfonctionnements de l'internet fixe s'explique en grande partie par la crise sanitaire et la généralisation du télétravail. Et pourtant, l'Arcep se félicite d'avoir cette année mis particulièrement en exergue les problèmes signalés par les publics prioritaires que sont le personnel soignant, les entreprises d'importance vitale, les collectivités locales. Cependant, la vraie mobilisation a eu lieu, en amont, au quotidien sur le terrain, grâce à l'implication sans faille de nos équipes. En effet, FOCom rappelle que ce sont les salariés d'Orange, conscients du rôle essentiel de l'entreprise et de la nécessité d'assurer la continuité de service, qui se sont fortement mobilisés pour répondre aux nombreuses sollicitations et cela d'autant plus auprès des publics prioritaires. Aussi, contrairement à 2020, l'entreprise ne doit pas être indifférente, cette année, à la négociation salariale et nous négocierons sans relâche afin d'obtenir une reconnaissance à la hauteur de l'investissement et du professionnalisme des salariés.

FO conteste la possibilité d'imposer 8 jours de congés aux salariés

La ministre du Travail a fait part de son intention de pérenniser la faculté d'imposer 6 jours de congés aux salariés. Pire, elle envisage de l'allonger à 8 jours avec un délai de prévenance réduit à un seul jour et de faire figurer cette disposition dans le projet de loi relatif à la sortie de crise sanitaire.

FO a fait connaître son opposition à une telle mesure qui serait injuste et stigmatisante et rappelle que l'ordonnance de mars 2020 conditionnait cette faculté à l'adoption d'un accord d'entreprise.

